

Datum / Date: 15/12/2017
Uur / Heure: 11 :08
Vraag / Question: n° 22584



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Kris Peeters, Ministre de l'Economie,
concernant l'acquisition des nouveaux pistolet-laser
-Bruxelles, le 11 décembre 2017-**

Monsieur le Ministre,

D'après la Dernière Heure, le processus d'homologation des nouveaux radars pistolets-lasers a débuté dans notre pays. Ceux-ci seraient capable de détecter un excès de vitesse à des distances de plusieurs centaines de mètres. Or, ce pistolet-laser ne flashe pas. Il n'émet pas de faisceau lumineux mais bien un laser infrarouge indétectable à l'œil.

Monsieur le Ministre, ma question à ce sujet est la suivante :

- Quelle sera la durée réelle nécessaire pour l'homologation ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Vice-Eerste Minister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, Belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, Chargé du
Commerce Extérieur

Question orale n° 22584 de Madame Katrin JADIN

Bien que mon administration ait été informée de l'intention du distributeur d'introduire un dossier, une demande d'approbation de modèle pour un tel type de cinémomètre n'est pas traitée par mon administration, à ce stade.

Une demande doit, en tout cas, être accompagnée d'un dossier technique exhaustif qui contient, outre la description fonctionnelle et opérationnelle de l'instrument, également tous les rapports d'essais démontrant sa conformité aux exigences réglementaires en Belgique.

Une demande d'approbation de modèle est traitée endéans les quatre mois après que le dossier technique complet est introduit auprès de mon administration.